



Ville de Lautrec
81440

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 081-218101392-20260427-DELIB2026_39-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 20256.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2026 représentent **2 589 589.05€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2026
011 –Charges à caractère général	460 400.00
012- Charges de personnel	744 300.00
014- Atténuation des produits	59 785.00
65- Autres charges de gestion courante	245 700.00
66- Charges financières	52 000.00
67- Charges spécifiques	1 000.00
68- Dotations provisions	200.00
023 Virement à la section d'investissement	1 026 204.05
TOTAL	2 589 589.05

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

🇫🇷 La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition comme tel :

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

Taxe d'habitation : 17.85%

Pour une recette attendue de **903 786 €**

🇫🇷 Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **722 489 €**

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **2 589 589.05€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2026
013 -Atténuation de charges	2 500.00
70 -Produits des services, du domaine et vente	76 900.00
73- Impôts et Taxes	62 806.00
731- Fiscalité locale	847 798.00
74- Dotations et participations	811 784.00
75- Autres produits de gestion courante	118 000.00
76-Produits financiers	10.00
77- Produits spécifiques	500.00
78- Reprise provisions	200.00
042 –Opération d'ordre entre section	25 000.00
002- Résultat de fonctionnement reporté	644 091.05
TOTAL	2 589 589.05

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui qui constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement pour 2026 représente de **4 960 856.37€** et se répartit de la manière suivante :

Opération	BP 2026
Opération 10 : Grosses réparation	45 000.00
Opération 33 Eclairage Public	102 000.00
Opération 10003 : Acquisition terrain	6 000.00
Opération 10005 : Voirie	92 000.00
Opération 10009 : Acquisition matériel	88 950.00
Opération 16001 : Extension réseaux	1 500.00
Opération 17 004 : Gros Travaux	543 231.05
Opération 18003 : Aménagement groupe scolaire	15 000.00
Opération 18004 : Aménagement Caussade	20 000.00
Opération 19001 : Inventaire Collection Archéologique	3 000.00
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	3 100 000.00
Opération 22001 : Archives Mairie	17 000.00
Opération 23001 : Création préaux groupe scolaire	8 300.00
Opération 23002 : Création terrain foot	80 000.00
Opération 25001 : Réfection toiture école	16 000.00
Opération 26001 : Aménagement des espaces publics	100 000.00
16 : Emprunt et dettes assimilées	116 000.00
204 Subvention d'équipement versé	250 000.00
040 Opération d'ordre (travaux régie)	25 000.00
041 Opération patrimoniale	500.00
D 001 Solde d'exécution négatif	331 375.32
TOTAL	4 960 856.37

Les projets d'équipement et de travaux représentent 4 237 981.05 € du total.

Les principaux projets de 2026 porteront sur la construction de la salle
 l'éclairage public, la reprise de la voirie, entretien et mises aux normes
 remparts, l'éclairage terrain d'entraînement...

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement représente **4 960 856.37€** et se répartit de la manière
 suivante :

Chapitre	BP 2026
10 : FCTVA –Taxe d'aménagement	36 000.00
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	1 055 755.32
13 : Subvention d'investissement Etat 558 579€ Région : 150 000€ Département : 382 818€ CCLPA : 250 000€	
16 : Emprunt	1 500 000.00
165 : Dépôts et cautionnement reçu	1 000.00
021 Virement de la section d'exploitation	1 026 204.05
024 : Cession	
<i>001 : Solde d'exécution reporté</i>	
041 Opération patrimoniale	500
TOTAL	4 960 856.37

Les principales recettes proviendront des subventions d'investissement qui ont été ou seront sollicitées
 pour les différents projets et de la souscription d'un emprunt.

ETAT DE LA DETTE

En 2026, la Commune n'a pas prévu d'avoir recours à de nouveaux emprunts.
 Actuellement, l'endettement de la Commune se compose de 4 emprunts à taux fixe.
 Le remboursement du capital des emprunts pour 2026 s'élève à 116 000.00€